

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### La prévention est à l'honneur dans la prochaine loi de santé

Paris le 19 juin 2014

---

#### **Le Haut Conseil de la santé publique approuve et salue la place faite à la prévention dans la future loi de santé dont les orientations ont été présentées par la ministre des Affaires sociales et de la Santé aujourd'hui.**

M<sup>me</sup> Marisol Touraine, ministre chargée de la Santé, a annoncé ce matin les grandes orientations de la future loi de santé. La prévention y est annoncée comme un des socles de notre politique de santé. En effet, en France, plus qu'ailleurs, l'action publique était jusqu'à présent principalement orientée vers la prise en charge et le soin reléguant au second plan la dimension préventive. De nombreuses mesures attendues par les professionnels du champ ont été annoncées.

Tout d'abord, il faut citer les mesures structurelles : la création du Comité interministériel pour la santé afin de coordonner l'action gouvernementale notamment les aspects environnementaux ; la création d'un Institut pour la prévention, la veille et l'intervention en santé publique, sur le modèle canadien, afin de gagner en efficacité ; et la mobilisation des acteurs locaux dont le rôle est crucial dans la mise en œuvre des actions de prévention. Il convient de noter avec intérêt l'instauration d'un parcours éducatif en santé, qui débutera dès la petite école grâce à l'implication des enseignants, et que le HCSP a recommandé dans deux de ses avis<sup>1</sup> ; l'annonce d'un logo nutritionnel permettant une meilleure information du consommateur, si attendue par les sociétés savantes et d'expertises en nutrition<sup>2</sup> (symbole de la volonté d'agir sur l'environnement pour agir en prévention) et l'inscription et les références à la politique de réduction de risques, véritable outil de prévention.

Le Plan national de réduction du tabagisme quant à lui sera annoncé dans les semaines à venir. Ces mesures sont très attendues quand on connaît les conséquences qu'il entraîne en matière de morbidité et de mortalité.

Le HCSP se réjouit de cette orientation « prévention » pour la future loi de santé, de la reprise de certaines de ses propositions, marquant l'importance qu'il y a aujourd'hui à investir pour la santé.

#### **Haut Conseil de la santé publique**

14 avenue Duquesne – 75350 Paris 07 SP – [www.hcsp.fr](http://www.hcsp.fr)

*Le Haut Conseil de la santé publique est une instance d'expertise pour l'aide à la décision, qui a notamment pour mission de fournir aux pouvoirs publics, en liaison avec les agences sanitaires, l'expertise nécessaire à la gestion des risques sanitaires ainsi qu'à la conception et à l'évaluation des politiques et stratégies de prévention et de sécurité sanitaire.*

---

<sup>1</sup> Avis relatif à la médecine scolaire du 27 février 2013 et avis relatif à la politique de santé à l'École du 17 décembre 2011 consultables sur le site internet du HCSP ([www.hcsp.fr](http://www.hcsp.fr)).

<sup>2</sup> Lettre ouverte et pétition de la Société française de santé publique.